



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

lundi 20 juillet 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

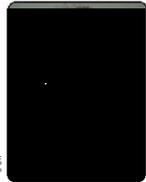
Fleur Pellerin confie que la fiscalité numérique est devenue pour elle "un cauchemar"	4
<i>Edition Multimedi@ - 20/07/2015</i>	
RT @Strategie_Gouv: Les dernières publications de France Stratégie http://t.co/s5b3oupELI	5
<i>Thierry Guerrier - 18/07/2015</i>	
" Naurras fait partie du patrimoine intellectuel " Jean-Yves Camus *	6
<i>L' Action Française 2000 - 16/07/2015</i>	
Marché de l'emploi : agent d'entretien, un métier d'avenir	9
<i>Bâtiment Entretien - 01/07/2015</i>	
Synthèse du Cycle : Fractures, Identités, Mixités	10
<i>Gouvactu.Adminet.Fr - 19/07/2015</i>	
Entre l'Elysée et Bercy, du tirage sur l'avenir du CICE	11
<i>Liberation.Fr - 19/07/2015</i>	
Tirage entre l'Elysée et Bercy sur l'avenir du CICE	13
<i>Liberation.Fr - 19/07/2015</i>	
"Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent attei..."	15
<i>L' Officiel De La Franchise - 01/07/2015</i>	

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective



Fleur Pellerin confie que la fiscalité numérique est devenue pour elle « un cauchemar »

La ministre de la Culture et de la Communication était l'invitée de l'Association des journalistes médias (AJM) le 8 juillet. Elle réfléchit toujours à la manière de faire contribuer les plateformes vidéo telles que YouTube au financement de la création. « *C'est juste un cauchemar !* », a-t-elle confié.



Comment faire contribuer les plateformes numériques de type YouTube au financement de la création, c'est-à-dire à la production cinématographique et audiovisuelle, comme le sont en France les chaînes de télévision et les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) ? Telle est la question à laquelle Fleur Pellerin (*photo*) essaie de répondre depuis trois ans maintenant, depuis ses débuts au gouvernement en juin 2012 en tant que ministre déléguée à l'Economie numérique, jusqu'à aujourd'hui dans ses fonctions de ministre de la Culture et de la Communication.

Taxer Google : « On y arrive pas »

« Dans le financement de la création, faire contribuer les plateformes comme YouTube est la dernière marche. Mais cette marche est assez haute. On n'y arrive pas. C'est juste un cauchemar ! Cela touche l'économie des réseaux, l'économie des données, le droit européen, les règles fiscales internationales, ... C'est très compliqué d'avancer et de résoudre ce problème complexe », a-t-elle déploré devant l'Association des journalistes médias (AJM) dont elle était l'invitée. Le problème est qu'il est interdit à un Etat de l'Union européenne de taxer le chiffre d'affaires ou les bénéfices des entreprises qui ne sont pas situées sur son propre sol. « Faut-il taxer leurs revenus au niveau européen ? Cela supposerait une décision unanime des Vingt-huit. Cela me déprime ! », s'est encore plainte Fleur Pellerin, qui attend de voir si la « Google tax » décidée unilatéralement par le gouvernement britannique en décembre dernier va marcher. L'Australie a elle aussi pris des mesures contre l'évasion fiscale de la part des multinationales du Net.

Le cauchemar de Fleur Pellerin pourrait prendre fin en octobre prochain, lorsque l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – dont sont membres 34 pays, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe, en passant par la région Asie-Pacifique – rendra son plan de « coopération fiscale » dans le cadre du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting, comprenez « érosion de l'assiette fiscale et déplacement des profits »). La solution que préconisera l'OCDE, qui a d'ailleurs son siège à Paris (ce qui peut faciliter la coopération avec Bercy...), devrait être de modifier – au niveau international – le cadre juridique applicable à toutes les multinationales, qu'elles soient françaises ou étrangères, qu'elles

soient dans le numérique ou dans d'autres secteurs. En attendant, la France ronge son frein et Fleur Pellerin fait des cauchemars, lorsqu'elle ne déprime pas... Après les rapports « Marini » d'avril 2010 et de juin 2012, « Blandin/Morin-Desailly » de janvier 2012, puis « Collin & Colin » de janvier 2013, « CNNum » de septembre 2013, ou encore le rapport « France Stratégie » de mars dernier, tous consacrés à la fiscalité numérique (sans oublier le rapport « Muet-Woerth » de juillet 2013 sur l'optimisation fiscale internationale), aucune nouvelle taxe n'a été mise en place. Au grand soulagement des plateformes du Net – pour l'instant.

Le dernier rapport en date, celui de France Stratégie (alias le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, dépendant du Premier ministre), a incité l'Etat français à taxer sans attendre les acteurs du Net en instaurant par exemple une taxe sur les revenus publicitaires ou la collecte de données personnelles (plus facilement rattachables à un territoire). Ce qui n'avait pas plu du tout aux acteurs du Net présents en France (1). Malgré ce brainstorming « fiscalité du numérique » qui dure en fait depuis plus de cinq ans maintenant, sans résultat, l'idée de quand même taxer des YouTube (filiale Google), les Dailymotion (passé d'Orange à Vivendi) et autres plateformes vidéo en France continue de faire son chemin au sein du gouvernement. Car, selon Fleur Pellerin, cela n'a que trop duré : « Notre exception culturelle est en train d'être dépeçée par ces plateformes », s'est-elle inquiétée. La « taxe Google » qui tient actuellement la corde est celle de la taxe sur la bande passante ou sur le peering payant. Bercy (ministère de l'Economie et des Finances) et la rue de Valois (ministère de la Culture et de la Communication) ont demandé à l'Arcep de lui rendre – d'ici fin juillet – un avis sur la faisabilité d'une telle taxation sur la bande passante.

Bande passante : avis de l'Arcep

« Il s'agit de définir cette taxe sans qu'elle puisse brider l'innovation », a assuré Fleur Pellerin. Lors du colloque NPA-Le Figaro du 2 juin dernier, Sébastien Soriano a confirmé que l'Arcep – dont il est le président – avait été sollicitée par Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique : « Nous devons répondre à la faisabilité technique : quelles sont les possibilités de mesurer le trafic sur Internet à différents endroits du réseau, dans le plein respect de la neutralité du Net et du secret des correspondances », a indiqué le premier. @

Charles de Laubier



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 18 juillet 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Thierry Guerrier
@ThierryGuerrier

20376
Tweets

1357
Following

37420
Followers

RT @Strategie_Gouv: Les dernières publications de France Stratégie <http://t.co/s5b3oupELI>

RT @Strategie_Gouv: Les dernières publications de France Stratégie
<http://t.co/s5b3oupELI>



Entretien



Jean-Yves Camus *

« Maurras fait partie du patrimoine intellectuel »

■ *L'Action Française 2000* – « Protéger les jeunes du risque d'endoctrinement anti-républicain » : tel était l'objet du séminaire organisé par France Stratégie (le "laboratoire d'idées" du gouvernement, héritier du Commissariat général au Plan), auquel vous avez participé le jeudi 2 juillet. Les royalistes étaient-ils visés ?

● Jean-Yves Camus – Cette formulation émane d'une administration. Or, mon regard est celui d'un universitaire. Sur la forme républicaine du gouvernement, chacun a son opinion, mais je crois, honnêtement, que le coup de force n'est pas pour demain. Que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, le sujet, aujourd'hui, ce n'est pas le mouvement royaliste ! Ce qui importe, c'est de regarder les mouvements qui posent un danger pour la sécurité intérieure et extérieure de la France. Au cours de cette réunion, 80 % des discussions ont donc porté sur l'islamisme. L'interdiction des mouvements comme le vôtre serait absurde. De toute façon, l'objet des discussions n'était en aucun cas d'évoquer des mesures de répression : seul le gouvernement peut décider de mesures de dissolution, qui ne pourraient en aucun cas supprimer une école de pensée.

■ Intervenant en tant que « spécialiste des nationalismes et extrémismes en Europe », vous avez pris la parole aux côtés de la directrice générale du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam. L'extrême droite et l'islamisme représenteraient-ils un danger commun pour les institutions ou la société, comme le suggère la dénonciation de « l'islamo-fascisme » ? Y aurait-il des points communs, voire des passerelles, entre l'islamisme et les droites radicales ?

● L'islamo-fascisme est un concept parfaitement creux, dont l'emploi peut, à la rigueur, permettre à des publicistes de "clasher" dans les débats télévisés, mais scientifiquement, il ne tient pas. Cela étant, il y a effectivement des points de convergence entre tel ou tel groupuscule – je dis bien groupuscule – d'ultra-droite et les discours délirants qu'on peut trouver chez les salafistes radicaux : sur le complot international, le rôle caché de tel ou tel groupe de pression qui dirigerait le monde en tenant les ficelles... Il y a également quelques cas rarissimes – on doit les compter sur les doigts de la main – de gens qui, tout en ayant eu un engagement à l'ultra-droite, sont passés ensuite à un engagement islamiste. Mais aujourd'hui, le problème qui se pose, ce sont les conversions, pas les passages de l'ultra-droite au salafisme !

■ La République est sur toutes les lèvres, comme en témoignent l'organisation de ce séminaire ou le changement de nom de l'UMP. Son invocation ne serait-elle pas le paravent "politiquement correct" d'une certaine "islamophobie" ?

● Je fais partie des gens qui utilisent le terme d'islamophobie. Je n'en ai jamais nié la pertinence lorsqu'il s'agissait de parler d'une forme de détestation de l'islam qui constitue, au sens clinique, une phobie. Quand on a une phobie de l'islam et des musulmans, sans se demander si les gens se définissent eux-mêmes comme musulmans, ni s'ils sont totalement intégrés à la Nation française, quand on part du principe que tous les musulmans forment une cinquième colonne dans la République, alors on est un islamophobe. Cela étant, le terme est parfois aussi utilisé pour entraver la liberté que l'on doit avoir de questionner l'islam, de critiquer l'islam,



comme on peut également questionner et critiquer le catholicisme, le judaïsme, tout type de croyance philosophique et religieuse. Je ne dirai pas que l'invocation de la République sert de paravent à l'islamophobie. Cependant, il est d'autant plus question de République, d'une façon parfois un peu totémique, depuis que se pose la question de la radicalité islamiste en France, et qu'une interrogation réelle se fait jour sur la place qu'on doit donner à l'islam dans notre pays.

« Il est d'autant plus question de République, d'une façon parfois un peu totémique, depuis que se pose la question de la radicalité islamiste en France »

■ « *En Europe occidentale* », expliquez-vous à *L'Humanité* en 2012, « *les populismes d'extrême droite ont réussi à détourner le logiciel idéologique de la gauche sur les questions sociétales* ». Qu'en est-il du Front national ? Sa critique relativement mesurée du « mariage pour tous » participe-t-elle de ce phénomène ? Par ailleurs, Marine Le Pen aurait-elle rompu avec son père parce que l'antisémitisme ne lui semblerait plus rentable ?

● Tout ce mouvement-là est lié à la question de l'islam : défense des homosexuels dans leurs droits en tant que minorité, parce qu'on explique que, dans les pays d'islam, ils n'ont aucun droit, et qu'ils sont menacés ici même par la montée du fondamentalisme musulman ; défense des femmes, parce que l'islam les opprime et les force à porter le voile ; défense de la laïcité, parce que l'islamisme cherche à la détruire ; réappropriation de toutes les valeurs sociétales qui étaient portées auparavant par la gauche, parce que certains milieux laïcs considèrent qu'aujourd'hui, il y a, dans les pays européens un nouveau totalitarisme qui s'exprime, le totalitarisme islamiste. On vient défendre les libertés individuelles, les libertés des minorités, contre ce totalitarisme-là. C'est vrai à ce point que Pim Fortuyn et Geert Wilders ont pris aussi la défense des Juifs des Pays-Bas, dont ils expliquent qu'ils sont menacés par le totalitarisme islamiste, ce qui n'était quand même pas l'optique dominante à l'ultra-droite il y a encore quelque temps... Que l'évolution du Front national s'inscrive dans la même logique, cela ne fait aucun doute. Mais il faut être très clair : l'antisémitisme, électoralement, cela n'est pas rentable

du tout ! D'ailleurs, cela n'est pas davantage rentable que le supposé vote juif. Une étude de Jérôme Fourquet (Ifop) sur « *les votes juifs* » montre combien il est statistiquement insignifiant et divers.

■ « *La France n'est pas que la République* », a déclaré Marion Maréchal-Le Pen, dans un entretien à la revue *Charles*. Pensez-vous, comme l'annonce Bruno Roger-Petit dans *Challenges*, qu'il s'agisse d'« *un cri de ralliement lancé à ce que l'extrême droite française a toujours produit de pire depuis deux siècles* » ?

● Ce qu'il y a de pire dans l'histoire des extrêmes droites, c'est le national-socialisme... La république est la forme de gouvernement qui, je crois, rassemble la majorité des Français. Regardons toutefois la carte de l'Europe, ou, plus précisément, celle de l'Union européenne : la Belgique est une monarchie, le Danemark aussi, tout comme l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou la Suède... Tous ces pays n'en sont pas moins des démocraties. Autrement dit, la royauté et la démocratie peuvent aller de pair, même si, évidemment, dans le cas du journal que vous représentez, la critique de la démocratie est principale... D'ailleurs, je crois que c'est aussi la force de la République de tolérer que soient critiqués les fondements même de nos institutions.

■ Quel regard portez-vous sur l'Action française ?

● Par rapport à son histoire, évidemment, j'ai des divergences énormes, qui portent en premier lieu sur l'antisémitisme d'État. En effet, si jamais cela ne laissait pas entendre qu'il existerait des Juifs anti-nationaux (ou non nationaux), le terme de juif national m'irait assez bien : je suis français, je suis patriote, je suis attaché à mon pays, au modèle civilisationnel qu'il y représente, y compris dans la période antérieure à 1789 ! Je suis par ailleurs clairement de cette gauche qui n'oublie pas la Nation. L'histoire de France est indivisible à mes yeux, et ses racines sont bien plus lointaines que la Révolution française. Cela dit, j'ai toujours expliqué que l'Action française ne se résumait pas aux gens tombés dans la collaboration nazie, que Maurras avait condamnés, et qui avaient condamné Maurras. D'ailleurs, on redécouvre le rôle des militants d'Action française dans la Résistance. Toute l'AF ne tient pas dans la dérive idéologique de Brasillach, Rebatet et quelques autres. Maurras fait partie du patrimoine intellectuel français. Mais comme toujours, comme dans la pensée de tous les auteurs – y compris Voltaire –, on est amené naturellement à retrancher. Sur l'antisémitisme d'État, les choses ont



été faites assez clairement, notamment par Boutang, assez tôt après la guerre. Incontestablement, on peut tout dire de Maurras, sauf que c'est un écrivain ou un philosophe insignifiant. □

**Propos recueillis
par Grégoire Dubost**

*** Observateur attentif des droites radicales, Jean-Yves Camus est politologue, chercheur associé à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques).**



ÉCONOMIE

Marché de l'emploi : agent d'entretien, un métier d'avenir

À l'horizon 2022, les métiers de services, à la personne mais aussi aux entreprises, seront les seuls, ou presque, à offrir des opportunités d'embauche et de carrière. Une tendance qui s'explique notamment par la moyenne d'âge des salariés.

Le rapport réalisé par [France Stratégie](#) et remis il y a quelques jours au gouvernement dresse un tableau à la fois exhaustif et prédictif du marché de l'emploi et de ses perspectives d'évolution au cours des années à venir. À l'horizon 2022, les experts prévoient que la quasi-totalité des créations de poste interviendra dans les métiers de services.

Services à la personne notamment qui verront leurs effectifs (avec ceux des aides-soignants et infirmiers) augmenter de quelque 350 000 d'ici 2022.

Le secteur du nettoyage, qui affiche le solde le plus important de départs en retraite sur la période 2012-2022, avec un âge médian de 45 ans, compte parmi ceux qui offriront le plus d'opportunités de carrière avec les professions liées à l'aide à domicile et les enseignants.

Le rapport note toutefois que l'effectif des agents d'entretien (public et privé) qu'il évalue à 1,25 salarié ne devrait pas progresser de plus de 0,1 % par an compte tenu des coupes budgétaires opérées dans le secteur public et de la réorganisation du travail dans le secteur privé en augmentant notamment la proportion d'emploi à plein-temps.

Le secteur du commerce et de l'hôtellerie-restauration sera lui aussi positivement touché par cette dynamique de création d'emplois. ■



Synthèse du Cycle : Fractures, Identités, Mixités

Mettre en débat le diagnostic des fractures de la société française et formuler des propositions utiles: tels ont été les objectifs des 12 séminaires « Fractures, identités, mixités » organisés par **France Stratégie** de mars à juillet...



Entre l'Élysée et Bercy, du tirage sur l'avenir du CICE



Au sommet de l'Etat, se déroule, ces jours-ci, une étrange partie de cartes. Avec une distribution pour le moins étonnante. Dans le premier rôle, François Hollande, l'inventeur du CICE, ce crédit d'impôt de 20 milliards d'euros lancé en novembre 2012 à la suite du rapport Gallois. Or, depuis quelques semaines, le chef de l'Etat réfléchit à transformer son dispositif en un mécanisme de baisse de charges. Dans un souci de lisibilité et de simplification. Plutôt que de disposer d'un CICE et d'un pacte de responsabilité (avec baisse de charges) autant fusionner les deux mécanismes en un seul. Mais face à lui, Hollande fait face à une étrange coalition qui va du Medef, à Bercy, en passant par certains frondeurs du PS. Depuis quelques jours, ministres à Bercy et conseillers à Matignon assurent même que les jeux sont faits. Le CICE ne bougera pas, en tout cas en 2016. «Ça a été en débat mais ce n'est plus d'actualité», certifie un proche de Manuel Valls. Mais du côté de l'Élysée, on assure que rien n'est encore tranché. «L'arbitrage final sera rendu au mois d'août, pas avant. Et par Hollande en personne», dit-on dans l'entourage du chef de l'Etat.

Ces cogitations élyséennes agacent notoirement Bercy. «On ne sera pas prêt en 2016» a tranché le ministre de l'Economie Emmanuel Macron mercredi, lors de son point presse entre un dégageant sur la Grèce et un point d'étape sur la nécessaire régulation de l'économie numérique. «Sur les allègements de charges, ce qui a été décidé sera fait, insiste le ministre. Mais aujourd'hui il faut privilégier la stabilité.» Et son entourage de renvoyer à la parole présidentielle, François Hollande ayant, en novembre 2014, fixé une feuille de route sans ambiguïté. «On va faire le CICE pendant trois ans, avait indiqué le chef de l'Etat sur RTL et TF1. Et après, en 2017, tout ce qui a été mis sur l'allègement du coût du travail, cela sera transféré en baisse de cotisations sociales pérennes.»

«On se rapproche de la cible»

Huit mois plus tard, Bercy entend garder le cap. Argumentaire rôdé à la clé. Primo, pas question de perturber des candidates à la défiscalisation des charges, alors qu'elles ont été lentes à s'approprier le dispositif. Un ministre de Bercy : «Certes au début on s'est planté sur un certain nombre de trucs, mais aujourd'hui ça fonctionne. On a été mauvais sur la com une fois de plus. La droite et le patronat et même quelques camarades ont popularisé l'idée que c'était une usine à gaz mais moi j'ai pris l'habitude de dire aux chefs d'entreprises : "Si votre expert-comptable vous dit que c'est compliqué, changez d'expert-comptable." Aujourd'hui, les gens nous disent que ça

marche très bien et nous demande si on va bien le garder.»

Dans une note publiée vendredi, le comité de suivi du CICE confirme : «Au 10 mars 2015, le montant total de la créance [des entreprises sur l'Etat] au titre de 2013 est de 10,7 milliards d'euros. On se rapproche de la cible estimée par l'ACOSS à partir des déclarations sociales des entreprises, soit 12 milliards d'euros, notamment grâce à la prise en compte progressive des entreprises ayant un exercice comptable décalé par rapport à l'année civile.» En clair, ça vient, mais doucement. «Procéder de suite au basculement vers un mécanisme de baisse de charge serait donner l'impression qu'on doute de l'outil que nous avons mis en place il y a un an et demi, insiste un conseiller de Macron. L'important aujourd'hui, c'est de donner un signal de stabilité, de cohérence et de durée.» Bref, l'Elysée est prié de prendre patience.

«Ne pas se précipiter»

Surtout, pour Bercy, pas question de modifier un cap qui commence tout juste à donner quelques résultats ; «Dans l'industrie, le coût du travail est devenu inférieur à celui de l'Allemagne, relève l'entourage de Macron. Sur le premier trimestre 2015, le taux de marge des entreprises s'est redressé de deux points. On est revenu au niveau de 2011 ; on a rompu avec quinze ans de baisse continue !» Quant à l'effet attendu sur l'emploi, «cela devrait se matérialiser à la fin de cette année», promet Bercy. Un avis partagé à la direction du budget : «Si on commence à repatouiller tout ça, on va créer de l'incertitude, là où les entreprises ont besoin de confiance, indique-t-on en interne. Aujourd'hui, on peut seulement prier pour que la montée en charge du CICE accélère les décisions d'embauche des entreprises...»

Ultime argument de Bercy pour convaincre l'Elysée de ne rien bouger. «Si on attend 2017, ce sera l'occasion de remettre en cohérence tous les dispositifs d'allègement de charges existants, insiste un conseiller de Macron. Mais pour décider de ce qu'on fait, on doit savoir quelle entreprise profite de quoi et avec quel impact sur l'investissement, les prix ou l'emploi.» Or, selon le patron de **France Stratégie, Jean Pisani-Ferry**, de telles données sur l'utilisation individuelle du CICE ne seront pas disponibles avant octobre... D'où la conclusion de Bercy : «Il ne faut pas se précipiter. Il faut travailler à construire un dispositif unique, plus lisible.»

Au PS, pas touche au CICE

Autre front de soutien au CICE, plus surprenant celui-là, le Parti socialiste. Le 27 juillet, au bureau national, les députés Guillaume Bachelay et Jean-Marc Germain vont remettre un rapport sur le prochain budget. Pour infléchir la politique économique en faveur de la demande, ils tablent sur une éventuelle réorientation vers les ménages et les collectivités locales des 15 milliards encore à débloquer du pacte de responsabilité. En revanche, pas touche au CICE. «Je ne suis pas pour un basculement du CICE, indique l'aubryste Jean-Marc Germain. Il faut laisser le dispositif monter en charge, puis l'affiner au fil du temps de sorte à ce que l'aide fiscale se concentre sur les entreprises les plus exposées à la concurrence internationale ou, par exemple, sur celles qui contribuent au verdissement de notre économie. Ce sera alors un bon outil pour les industriels, à l'instar du Crédit d'impôt recherche, dont on ne peut nier l'avantage compétitif qu'il nous a donné sur nos voisins.»

L'Elysée connaît tous ces arguments par cœur. Mais le calendrier de Hollande a une autre contrainte, à la fois économique et très politique : il lui faut pouvoir afficher une baisse du chômage le plus rapidement possible. Or, la transformation du CICE en baisse de charges, aurait un effet pour le moins miraculeux : d'un seul coup, l'Etat pourrait récupérer entre 4 et 5 milliards d'euros. Comment ? Avec une baisse des charges sociales, les bénéficiaires des entreprises augmentent d'autant et, avec eux, les rentrées fiscales de l'impôt sur les sociétés (IS). Voilà pourquoi le Medef est lui aussi sur une ligne «pas touche au CICE». Mais, à l'Elysée, on réfléchit déjà à comment utiliser cette potentielle petite cagnotte : en créant, par exemple, de nouveaux dispositifs incitatifs à l'embauche, notamment pour les PME. Histoire d'inverser une bonne fois pour toutes cette maudite courbe du chômage.



Tirage entre l'Elysée et Bercy sur l'avenir du CICE

François Hollande et le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, à l'Elysée, le 16 juin. (Photo Lionel Bonaventure. AFP)



Au sommet de l'Etat, se déroule, ces jours-ci, une étrange partie de cartes. Avec une distribution pour le moins étonnante. Dans le premier rôle, François Hollande, l'inventeur du CICE, ce crédit d'impôt de 20 milliards d'euros lancé en novembre 2012 à la suite du rapport Gallois. Or, depuis quelques semaines, le chef de l'Etat réfléchit à transformer son dispositif en un mécanisme de baisse de charges. Dans un souci de lisibilité et de simplification. Plutôt que de disposer d'un CICE et d'un pacte de responsabilité (avec baisse de charges) autant fusionner les deux mécanismes en un seul. Mais face à lui, Hollande fait face à une étrange coalition qui va du Medef, à Bercy, en passant par certains frondeurs du PS. Depuis quelques jours, ministres à Bercy et conseillers à Matignon assurent même que les jeux sont faits. Le CICE ne bougera pas, en tout cas en 2016. «Ça a été en débat mais ce n'est plus d'actualité», certifie un proche de Manuel Valls. Mais du côté de l'Elysée, on assure que rien n'est encore tranché. «L'arbitrage final sera rendu au mois d'août, pas avant. Et par Hollande en personne», dit-on dans l'entourage du chef de l'Etat.

Ces cogitations élyséennes agacent notoirement Bercy. «On ne sera pas prêt en 2016» a tranché le ministre de l'Economie Emmanuel Macron mercredi, lors de son point presse entre un dégageant sur la Grèce et un point d'étape sur la nécessaire régulation de l'économie numérique. «Sur les allègements de charges, ce qui a été décidé sera fait, insiste le ministre. Mais aujourd'hui il faut privilégier la stabilité.» Et son entourage de renvoyer à la parole présidentielle, François Hollande ayant, en novembre 2014, fixé une feuille de route sans ambiguïté. «On va faire le CICE pendant trois ans, avait indiqué le chef de l'Etat sur RTL et TF1. Et après, en 2017, tout ce qui a été mis sur l'allègement du coût du travail, cela sera transféré en baisse de cotisations sociales pérennes.»

«On se rapproche de la cible»

Huit mois plus tard, Bercy entend garder le cap. Argumentaire rôdé à la clé. Primo, pas question de perturber des candidates à la défiscalisation des charges, alors qu'elles ont été lentes à s'approprier le dispositif. Un ministre de Bercy : «Certes au début on s'est planté sur un certain nombre de trucs, mais aujourd'hui ça fonctionne. On a été mauvais sur la com une fois de plus.

La droite et le patronat et même quelques camarades ont popularisé l'idée que c'était une usine à gaz mais moi j'ai pris l'habitude de dire aux chefs d'entreprises : "Si votre expert-comptable vous dit que c'est compliqué, changez d'expert-comptable." Aujourd'hui, les gens nous disent que ça marche très bien et nous demande si on va bien le garder.»

Dans une note publiée vendredi, le comité de suivi du CICE confirme : «Au 10 mars 2015, le montant total de la créance [des entreprises sur l'Etat] au titre de 2013 est de 10,7 milliards d'euros. On se rapproche de la cible estimée par l'ACOSS à partir des déclarations sociales des entreprises, soit 12 milliards d'euros, notamment grâce à la prise en compte progressive des entreprises ayant un exercice comptable décalé par rapport à l'année civile.» En clair, ça vient, mais doucement. «Procéder de suite au basculement vers un mécanisme de baisse de charge serait donner l'impression qu'on doute de l'outil que nous avons mis en place il y a un an et demi, insiste un conseiller de Macron. L'important aujourd'hui, c'est de donner un signal de stabilité, de cohérence et de durée.» Bref, l'Elysée est prié de prendre patience.

«Ne pas se précipiter»

Surtout, pour Bercy, pas question de modifier un cap qui commence tout juste à donner quelques résultats ; «Dans l'industrie, le coût du travail est devenu inférieur à celui de l'Allemagne, relève l'entourage de Macron. Sur le premier trimestre 2015, le taux de marge des entreprises s'est redressé de deux points. On est revenu au niveau de 2011 ; on a rompu avec quinze ans de baisse continue !» Quant à l'effet attendu sur l'emploi, «cela devrait se matérialiser à la fin de cette année», promet Bercy. Un avis partagé à la direction du budget : «Si on commence à repatouiller tout ça, on va créer de l'incertitude, là où les entreprises ont besoin de confiance, indique-t-on en interne. Aujourd'hui, on peut seulement prier pour que la montée en charge du CICE accélère les décisions d'embauche des entreprises...»

Ultime argument de Bercy pour convaincre l'Elysée de ne rien bouger. «Si on attend 2017, ce sera l'occasion de remettre en cohérence tous les dispositifs d'allègement de charges existants, insiste un conseiller de Macron. Mais pour décider de ce qu'on fait, on doit savoir quelle entreprise profite de quoi et avec quel impact sur l'investissement, les prix ou l'emploi.» Or, selon le patron de **France Stratégie, Jean Pisani-Ferry**, de telles données sur l'utilisation individuelle du CICE ne seront pas disponibles avant octobre... D'où la conclusion de Bercy : «Il ne faut pas se précipiter. Il faut travailler à construire un dispositif unique, plus lisible.»

Au PS, pas touche au CICE

Autre front de soutien au CICE, plus surprenant celui-là, le Parti socialiste. Le 27 juillet, au bureau national, les députés Guillaume Bachelay et Jean-Marc Germain vont remettre un rapport sur le prochain budget. Pour infléchir la politique économique en faveur de la demande, ils tablent sur une éventuelle réorientation vers les ménages et les collectivités locales des 15 milliards encore à débloquent du pacte de responsabilité. En revanche, pas touche au CICE. «Je ne suis pas pour un basculement du CICE, indique l'aubryste Jean-Marc Germain. Il faut laisser le dispositif monter en charge, puis l'affiner au fil du temps de sorte à ce que l'aide fiscale se concentre sur les entreprises les plus exposées à la concurrence internationale ou, par exemple, sur celles qui contribuent au verdissement de notre économie. Ce sera alors un bon outil pour les industriels, à l'instar du Crédit d'impôt recherche, dont on ne peut nier l'avantage compétitif qu'il nous a donné sur nos voisins.»

L'Elysée connaît tous ces arguments par cœur. Mais le calendrier de Hollande a une autre contrainte, à la fois économique et très politique : il lui faut pouvoir afficher une baisse du chômage le plus rapidement possible. Or, la transformation du CICE en baisse de charges, aurait un effet pour le moins miraculeux : d'un seul coup, l'Etat pourrait récupérer entre 4 et 5 milliards d'euros. Comment ? Avec une baisse des charges sociales, les bénéfices des entreprises augmentent d'autant et, avec eux, les rentrées fiscales de l'impôt sur les sociétés (IS). Voilà pourquoi le Medef est lui aussi sur une ligne «pas touche au CICE». Mais, à l'Elysée, on réfléchit déjà à comment utiliser cette potentielle petite cagnotte : en créant, par exemple, de nouveaux dispositifs incitatifs à l'embauche, notamment pour les PME. Histoire d'inverser une bonne fois pour toutes cette maudite courbe du chômage.



Cécile Jolly, chargée de mission au département travail-emploi chez France Stratégie.

© FranceStratégie

actualités

tribune

Propos recueillis par Julie TADDUNI

"SUR CERTAINES PROFESSIONS, LES RECRUTEMENTS LIÉS AUX DÉPARTS EN RETRAITE PEUVENT ATTEINDRE 50 %"

Quels seront les métiers les plus porteurs d'ici 2022 et pour quelles raisons ?

Sans surprise, les métiers qualifiés, plutôt pour une population cadre. C'est une tendance ancienne mais qui s'accroît. Les services et aides aux personnes vont aussi recruter beaucoup.

Pour les emplois cadres, cela est lié aux progrès technologiques et concernant les services, il y a une tendance socio-démographique puissante. La santé et la garde d'enfants sont de vraies préoccupations car il y a une hausse du travail des femmes et la population est vieillissante. Ces tendances sont très lourdes, ce sont des fondements importants du rapport. En outre, il faut noter que les salariés des métiers d'aide à la personne sont eux-mêmes vieillissants. Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent atteindre jusqu'à 50 %.

Comparativement à aujourd'hui, l'offre et la demande seront-elles plus ajustées en 2022 ?

Nous avons effectué des projections prudentes sur ce point avec des scénarios différents comme des taux de chômage variables. Nous nous sommes basés sur la hausse de la population, contrairement à celle de l'Allemagne qui va baisser, ainsi que des départs en retraite ce qui est plutôt positif. Quoi qu'il en soit, il est important d'avoir un dynamisme au niveau de la création d'emplois, même si ce sont les départs qui alimenteront en majorité ces recrutements.

Le 28 avril, France Stratégie rendait son rapport de prospective sur les métiers à pourvoir d'ici 2022, révélant que l'agent d'entretien serait le métier le plus porteur à échéance. Le point avec Cécile Jolly, chargée de mission au département travail-emploi au sein de l'organisme.

Quelles solutions faut-il mettre en place pour anticiper au mieux vos conclusions ?

Cela pose beaucoup de questions au niveau de la reconversion et met en avant des politiques d'emploi à mener au niveau local car la mobilité des gens n'est pas extrême. L'étude souligne également un besoin de formations, de créations de passerelles entre les métiers, et de mixité. En effet, les professions les moins qualifiées sont souvent très genrées et cela commence dès la formation initiale. Il y a un besoin également de maintien dans l'emploi des seniors, d'adaptation des conditions de travail de cette population et de reconversion en milieu ou fin de carrière.

En revanche, le scénario de France Stratégie semble plus favorable aux jeunes ?

C'est souvent le cas, mais cela concerne essentiellement les métiers qualifiés. La tendance est beaucoup moins favorable aux décrocheurs ou aux jeunes peu diplômés. Il existe un véritable enjeu pour limiter leur nombre, notamment en créant des passerelles et en accentuant la formation. Sans diplôme, le parcours professionnel est souvent plus heurté, avec davantage de périodes de chômage et d'emplois précaires. Il faut que la formation initiale et professionnelle devienne systématique.